

# LE NIR

## Numéro d'Identification au Répertoire national des personnes physiques



### Qu'est-ce que le NIR ?

Le Numéro d'Identification au Répertoire national d'identification des personnes physiques (N.I.R) correspond aux 13 premiers chiffres du numéro de sécurité sociale.

Il s'agit d'une immatriculation personnelle attribuée dès la naissance ou au moment de la première immatriculation sur le territoire français (France Métropolitaine et DOM).

### Où le trouver ?

Pour les mineurs de moins de 16 ans, le numéro de sécurité sociale figure sur l'attestation de droits disponible depuis le compte **Améli** du parent auquel est rattaché l'apprenti.

Le numéro se trouve sur la carte vitale de l'assuré si celui-ci a atteint l'âge de 16 ans.

### L'importance du NIR

Cette collecte s'inscrit dans le cadre de la plateforme AGORA, un référentiel des données de la formation professionnelle, piloté par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP). En effet, tous les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation feront l'objet d'un dépôt via cette plateforme.

Par conséquent, si l'absence du numéro NIR de l'apprenti est constatée, l'Opérateur de Compétences (OPCO) pourra notifier une incomplétude du CERFA et de ce fait, refuser la prise en charge du contrat.

Retrouvez toutes les actualités du  
CFA Interpro 28 sur :  
[www.cfainterpro28.com](http://www.cfainterpro28.com)

#### Ce qu'il faut retenir !

Il est impératif de se munir du numéro de sécurité sociale **de l'apprenti** au moment de la formalisation du contrat d'apprentissage.

# Ameli.fr

## Les étapes à suivre pour obtenir le NIR de l'apprenti

( Vous devez dans un premier temps accéder au site : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) )

1. Cliquer sur l'onglet <DROITS ET DÉMARCHES selon votre situation> puis sélectionner <Le numéro de sécurité sociale>



2. Cliquer sur le lien <Obtenir une attestation de droits> puis accéder à votre compte Améli.

Pour toute personne ne possédant pas de compte Améli, il sera nécessaire d'en créer un afin de pouvoir poursuivre la démarche. Pour cela, il faudra cliquer sur <Je crée mon compte> et suivre les indications.

3. Sélectionner le bénéficiaire, c'est-à-dire l'apprenti puis valider.

4. Cliquer sur <Télécharger mon attestation de droits>

# Ameli.fr

## L'attestation de droits



EURE-ET-LOIR

Page 2/2

Numéro de l'assuré : 180 01 28 300 200 11

Nom de l'assuré :

DUPONT Jean

Le NIR de l'apprenti apparaîtra sur la deuxième page de l'attestation de droits

### Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 11/03/2021 au 10/03/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 281 7071	10	180 01 28 300 200 11	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		né(e) le/rang
DUPONT Sébastien	1 20 01 28 101 412 28		01/01/2020 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Si toutefois, vous n'avez pas accès au site Ameli.fr, il faudra vous rapprocher de votre assurance maladie afin d'obtenir le numéro d'identification au répertoire national des personnes physiques.